

Mairie de Bourg du Bost

Dordogne

PROCES VERBAL

CONSEIL MUNICIPAL DU 14 AOUT 2025

L'AN DEUX MIL VINGT-CINQ, LE 14 AOUT A 19H05
LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BOURG DU BOST
DÛMENT CONVOQUE, S'EST REUNI À LA MAIRIE EN SESSION
ORDINAIRE, SOUS LA PRESIDENCE DE M. Janick LAVILLE, MAIRE

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 04 aout 2025

PRESENTS: BOUYER Pascal - CLOCHARD Didier – LAVILLE Janick-
PIERRE Patrick- DURAND Cécile-PREFOT Michel

ABSENTS: ANDRIEUX Régis- BALAN Christophe- ENCARNACAO Fabrice,
, Claire MARACHE- LELEU Christophe (pouvoir à LAVILLE Janick)

SECRETAIRE: Mme DURAND Cécile a été élue secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

- Création poste adjoint administratif principal 2ème classe
- Devis travaux salles des fêtes
- Plan de jalonnement
- Informations courriers débroussaillage
- Vente du terrain
- Répartition des tâches du secrétariat de mairie
- Point sur la réalisation du budget

Le procès-verbal du 27 juin 2025 est adopté.

1. Création poste adjoint administratif principal 2ème classe

Le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Considérant la nécessité de créer un emploi d'adjoint administratif principal 2ème classe en raison de l'obtention de l'examen professionnel de l'agent

Le Maire propose à l'assemblée,

- la création d'un emploi d'adjoint administratif principal 2ème classe permanent à temps non complet à raison de 15 heures hebdomadaires à compter du 01 octobre 2025

Le tableau des emplois est ainsi modifié

Filière : administratif

Cadre d'emploi : C,

Grade : Adjoint administratif principal 2ème classe :

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

DECIDE : d'adopter la création d'un emploi d'adjoint administratif principal 2ème classe à compter du 01 octobre 2025.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget, chapitre 64, article 64111.

ADOPTÉ : à l'unanimité des membres présents.

2. Travaux salle des fêtes

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'une demande de subvention DETR avait été faite pour la rénovation thermique de la salle des fêtes. Cette subvention a été refusée mais propose au conseil municipal de réaliser tout de même ces travaux pour un montant d'environ 50 000 €. Monsieur le Maire précise que la commune a sollicité une aide auprès du fond vert pour un montant de 27 000 €. Toutefois la réponse ne sera donnée que sous un délai de deux ans. Malgré tout une réponse positive du département, octroi à la commune une subvention de 6723 €. Le cout pour la commune, déduction faite de la récupération de la TVA devrait être au maximum de 36 000 €.

Monsieur Le Maire demande au conseil municipal d'approuver le lancement des travaux de la salle des fêtes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres votants :

- **APPROUVÉ le montant des travaux et accepte de lancer les travaux.**

Pour : 7

Abstention : 0

Contre : 0

3. Plan de Jalonnement

Dans le cadre du déploiement du plan d'actions de son Plan Climat-Air-Energie Territorial (PCAET), la CCPR a engagé des démarches importantes concernant la thématique de la mobilité et des déplacements sur le territoire et plus particulièrement sur la mobilité active et l'usage du vélo comme un mode de transport vertueux.

Par la délibération 2022/89 en date du 30 mai 2022, le Conseil communautaire a approuvé à l'unanimité le Schéma Directeur Cyclable (SDC) de la Communauté de communes du Périgord Ribéracois et a autorisé le Président à poursuivre le travail entrepris en élaborant un Plan de Jalonnement et un Guide des Aménagements. Un maillage à l'échelle des 44

communes a ainsi été réalisé avec 820 carrefours identifiés sur le Ribéracois afin de déployer le panneautage et le balisage.

Par la délibération 2023/121 en date du 11 juillet 2023, le Conseil communautaire a approuvé à l'unanimité le Plan de Jalonnement et le Guide des aménagements de la CCPR.

Par la délibération 2025/96 en date du 24 juin 2025, le Conseil communautaire a approuvé à l'unanimité le déploiement du Plan de jalonnement à l'échelle des 44 communes et a acté les principes suivants :

1. La CCPR, en tant que maître d'ouvrage, assurera le financement de l'opération et assurera la procédure et le suivi du marché public à cet effet ;
2. L'opération se concrétisera si les conseils municipaux adoptent une délibération approuvant son déploiement afin de permettre une continuité du Plan de jalonnement sur l'ensemble du territoire de la CCPR.

Sur la période allant de septembre 2025 à mars 2026, un travail technique très précis sera réalisé par le service du développement territorial, en partenariat avec les élus et agents communaux en charge de la voirie, afin d'acter le nombre de panneaux et leur implantation définitive sur chaque commune. À la suite de ce travail, le besoin pourra être défini avec précision pour lancer le marché public et acter le déploiement opérationnel du Plan (stockage du matériel, travaux de pose, implantation, entretien, etc.).

Considérant la volonté de la Communauté de communes du Périgord Ribéracois de développer les mobilités durables sur son territoire

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de soutenir le déploiement du Plan de Jalonnement et du Guide des Aménagements dans le cadre du Schéma Directeur Cyclable de la CCPR en :

- Soutenant le déploiement du Plan de Jalonnement et du Guide Aménagements de la Communauté de communes du Périgord Ribéracois dans le cadre de son Schéma Directeur Cyclable ;
- Accompagnant le déploiement du Plan de Jalonnement dans la durée grâce à un travail partenarial avec la CCPR sur le signalement, la gestion, l'entretien et le remplacement des mobiliers dégradés ou manquants à l'échelle de sa commune ;
- Autorisant Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires relatifs à cette opération.
- Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

DECIDE : de soutenir le déploiement du plan de jalonnement et du guide des aménagements dans le cadre du Schéma Directeur Cyclable de la CCPR.

4. Informations courriers débroussaillage

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la commune a adressé un courrier a plusieurs habitants pour leur demander d'assurer un débroussaillage dans un rayon de 50 mètres autour de leur habitation dans le cadre du schéma communal de défense contre l'incendie.

5. Vente du terrain

Monsieur Le Maire rappelle aux membres présents que les parcelles ZH127 et ZH 16 sont en passe d'être vendu mais doivent faire l'objet d'une étude de sol type G1-ES +PGC pour un montant de 540.00 € TTC.

6. Répartition des taches du secrétariat

Monsieur Le Maire rappelle au conseil municipal qu'un poste d'adjoint administratif non permanent a été créé. La répartition des taches s'effectuera comme suit :

Conseil municipal

Gestion du site internet

Gestion cimetière

7. Point sur la réalisation du budget

La réalisation est conforme au budget.

Ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h34.

31/10/2025

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'X. C. C.', written over a horizontal line.